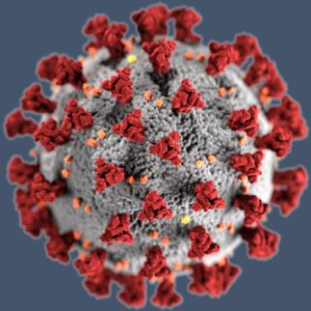




BRAVES DE SAINTE-THERESE



Plan de reprise Covid-19

Braves de Sainte-Thérèse
2020-2021

SOMMAIRE

Table des matières

| | |
|---|----|
| SOMMAIRE | 2 |
| NOUVELLES MESURES À METTRE EN PLACE | 6 |
| PROTOCOLE DE PRÉ-PARTICIPATION | 6 |
| REGISTRE DES PRÉSENCES | 6 |
| PLANIFICATION HEBDOMADAIRE | 6 |
| LIEU D'ÉVÈNEMENT | 7 |
| Considération générale et modifications applicables à tous les lieux d'entraînement | 7 |
| Élément à vérifier dans chacun plan suivant : | 7 |
| PARC DUCHARME | 9 |
| LIONEL-GROULX | 10 |
| GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | 11 |
| Contenu de formation des entraîneurs et des superviseurs (spécifiques covid-19) | 11 |
| Le matériel de sécurité nécessaire | 13 |
| La gestion d'une séance (AVANT-PENDANT-APRES) | 14 |
| Les mesures à appliquer AVANT le début de la séance | 14 |
| Les mesures à appliquer DURANT la séance | 15 |
| Les mesures à appliquer APRÈS la séance | 16 |
| DÉMARCHE DE GESTION DE RISQUE & PLANS D'URGENCES | 17 |
| Démarche de gestion des risques | 17 |
| Risques liés à l'activité | 17 |
| Risques liés à l'intervenant | 17 |
| Risques liés aux participants | 18 |
| Risques liés aux installations à l'équipement et au matériel | 18 |
| Risque lié à l'environnement | 19 |
| Identification des imprévus et scénario d'intervention en cas d'imprévu | 19 |
| Orages et intempéries | 19 |
| Absence d'un éducateur | 19 |
| Il se présente plus de participants que prévu | 20 |

PLANIFICATION REPRISE 2020 | Braves de Sainte-Thérèse

| | |
|---|------------------------------------|
| Nous devons mettre fin à une pratique ou une séance d'entraînement hâtivement | 20 |
| Plan des mesures d'urgence..... | 21 |
| BLESSURE MINEURE: | 21 |
| BLESSURE MAJEURE: | 21 |
| NOTES | 21 |
| Procédures d'interventions en cas de cas symptomatiques lors d'une séance..... | 22 |
| VÉRIFICATIONS FINALES | Erreur ! Signet non défini. |
| Autres mesures à mettre en place et vérifications finales..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Liste de vérification finale avant la réouverture du milieu de travail | Erreur ! Signet non défini. |
| Liste de vérification finale afin de respecter la distanciation sociale..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Liste de vérification finale afin de respecter les mesures préventives face à l'hygiène et l'étiquette respiratoire | Erreur ! Signet non défini. |
| Liste de vérifications finales afin de respecter la salubrité de l'environnement..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Liste de vérifications finales afin de respecter l'exclusion des lieux de travail .. | Erreur ! Signet non défini. |
| Liste de vérifications finales afin de minimiser les risques psychosociaux liés au travail | Erreur ! Signet non défini. |
| Envoi d'un questionnaire « médical » aux participants 24h avant chaque séance | 23 |
| Procédure (s) pour les parents (spectateurs, accompagnateur)..... | 23 |
| Panneaux d'affichage à imprimer sur coro : | 23 |
| Liste des intervenants et description de poste | 24 |
| Description sommaire des postes | 24 |
| Superviseur médical (superviseur horacio)..... | 24 |
| Superviseur technique () | 24 |
| Éducateur / entraîneur | 24 |
| Gérant - Mesure Covid-19 | 24 |
| La liste des intervenants..... | 24 |
| ANNEXES..... | 25 |
| ANNEXE 1- PROTOCOLE PARTICIPANT | 26 |
| ANNEXE 2 - PROTOCOLE PARENT | 27 |
| ANNEXE 3- PROTOCOLE POUR L'ÉDUCATEUR..... | 28 |
| ANNEXE 4- QUESTIONNAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION SUIVANT LE SONDAGE D'INTENTION | 29 |

3

PLANIFICATION REPRISE 2020 | Braves de Sainte-Thérèse

| | |
|---|----|
| MODALITÉ D'INSCRIPTIONS | 29 |
| TRÈS IMPORTANT | 30 |
| ANNEXE 5- QUESTIONNAIRE DE PRÉPARTICIPATION | 31 |
| | 31 |
| ANNEXE 6- PROCÉDURES D'UTILISATION, DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS..... | 32 |
| Mesures de prévention et grands principes..... | 32 |
| Utilisation du matériel..... | 32 |
| Matériel autorisé pour la phase 1 : | 32 |
| Mesures de protection appropriées pour procéder au nettoyage | 32 |
| Produits | 33 |
| Matériels requis sur chaque section de terrain | 33 |
| Principes à retenir | 33 |
| ANNEXE 9 – PROTOCOLE D'ACCEUIL..... | 35 |
| 01- Remplir la « fiche quotidienne » | 35 |
| 02- Procédures d'accueil (arrivée) et de contrôle des participants | 35 |
| 03- Rappel des règles (circulation et distanciation) et supervision du lavage des mains du participant | 36 |
| 04- Gestion des transitions..... | 36 |
| ANNEXE 10 - Procédures d'ouverture et de fermeture d'un site d'entraînement | 37 |
| Ouverture / fermeture des dépôts..... | 37 |
| Vérification complète du site. | 37 |
| Vérifications quotidiennes | 37 |
| Affiches identifications | 37 |
| Corridors de sécurité | 37 |
| Identification du point de rassemblement et présence de la boîte de masque | 37 |
| Vérification des stocks..... | 37 |
| ANNEXE 11 - Règles d'exclusion des lieux de travail pour les travailleuses et travailleurs qui présentent des Symptômes de la COVID-19. | 38 |
| ANNEXE 12 - Politique et règles d'Exclusion et de réintégration aux activités en cas de Covid-19 | 39 |
| ANNEXE 13- Guide d'information pour les parents (Phase 1 à 5)..... | 40 |
| Guide d'information avec les mesures personnelles à prendre face à la covid-19 (inclure règlements et protocoles s'appliquant aux joueurs) | 40 |

PLANIFICATION REPRISE 2020 | Braves de Sainte-Thérèse

| | |
|---|----|
| Capacité d'accueil du site..... | 40 |
| Mesures de prévention mises en place et directives à respecter..... | 40 |
| Procédures d'accueil et de départ (voir vidéo à cet effet)..... | 40 |
| Protocole d'admission et procédure en cas de covid. | 40 |
| Code de vie aux entrainement (mentionner qu'en cas de non-respect l'enfant pourrait être exclu du camp) | 40 |
| Liste des effets personnels bien identifiés | 40 |
| ANNEXE 14 - Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et travailleuses..... | 41 |
| ANNEXE 15 - Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours..... | 43 |
| ANNEXE 16 - Comment porter le couvre visage en public et le retirer en fin de session..... | 44 |
| Procédure : | 44 |
| ANNEXE -17 Procédure d'hygiène et désinfectants pour les mains..... | 45 |
| ANNEXE 18 – RÉPERTOIRE DES AFFICHES | 46 |

NOUVELLES MESURES À METTRE EN PLACE

PROTOCOLE DE PRÉ-PARTICIPATION

- S'assurer que les jeunes ont déjà vêtit leur équipement complet : chandail, short, bas, protège tibias et souliers de soccer, pour embarquer sur le terrain.
- Voir Annexe 4

REGISTRE DES PRÉSENCES

Le registre des présences sera informatisé. Les entraîneurs, superviseurs et directeurs du club possède sur leur téléphone une application leur permettant d'avoir accès aux joueurs qui s'entraînent sur le terrain à une date donnée.

Lors du passage à l'accueil, la personne responsable cochera dans l'application :

- La présence
- L'absence de symptôme
- Avoir passé le questionnaire de pré-participation
- Date et terrain archivé automatique avec les 3 autres points ci haut

PLANIFICATION HEBDOMADAIRE

Tout comme le registre des présences, la planification est complètement informatisée. Les entraîneurs, superviseurs et directeurs du club possède sur leur téléphone une application leur permettant d'avoir accès à un calendrier des séances.

Lors de chaque séance, les informations suivantes sont répertoriées:

- Date et heure de la séance
- Heure de début
- Heure de fin
- Terrain
- Section
- Équipe
- Durée
- Battement
- Nb de joueur et max
- Entraîneur et adjoint assigné
- Superviseur Technique et médical

LIEU D'ÉVÈNEMENT

Considération générale et modifications applicables à tous les lieux d'entraînement

Élément à vérifier dans chacun des plans suivants :



- Circulation claire entre l'entrée des véhicules, les déplacements vers le terrain, la sortie des jeunes vers le stationnement et à la sortie des véhicules.
- Terrain clôturé ou balisé et avec un accès limité.
- Le terrain comprend une entrée et une sortie différente.
- Corridor de sécurité de 4m de largeur sur tout son périmètre ainsi qu'au milieu du terrain pour le traverser.
- Le terrain comprend une station d'accueil (aucun autre accès que par ce point)
- Le terrain comprendra une station de lavage de main. Chaque station sera composée de :
 - Double table de 6 pieds avec 4 distributeurs de mousse
 - Affiche de « comment se laver les mains »
- Le terrain comprend un lieu de rassemblement en cas d'intempérie
 - 1 boîte de masques à disposer à cet endroit
- Le terrain comprend une zone pour les superviseurs « sécurité »
- Le terrain comprend une zone pour les entraîneurs
 - Avec Poubelles
 - Avec identification pour les pauses (3m de circonférence)
 - Avec table, Chaise et trousse d'intervention
- Le terrain comprend un espace de « confinement » pour les joueurs symptomatiques
- Le terrain comprend des espaces désignés pour que le participant y dépose son matériel
- Panneaux d'affichage et accessibles à tous les intervenants, participants et parents :
 - Plan du site avec identification des installations (Accueil, station de lavage, poubelle, entrée et sortie, sortie d'urgence, zone de dépôt de matériel, terrain A/B/C/D, trousse d'urgence / premiers soins et zone de confinement)
 - Règles d'hygiène préventive,
 - Distanciation physique,
 - État de la situation et personnes à risques
 - Procédures à respecter
 - Procédures d'accueil

PLANIFICATION REPRISE 2020 | Braves de Sainte-Thérèse

- Questionnaire de pré participation

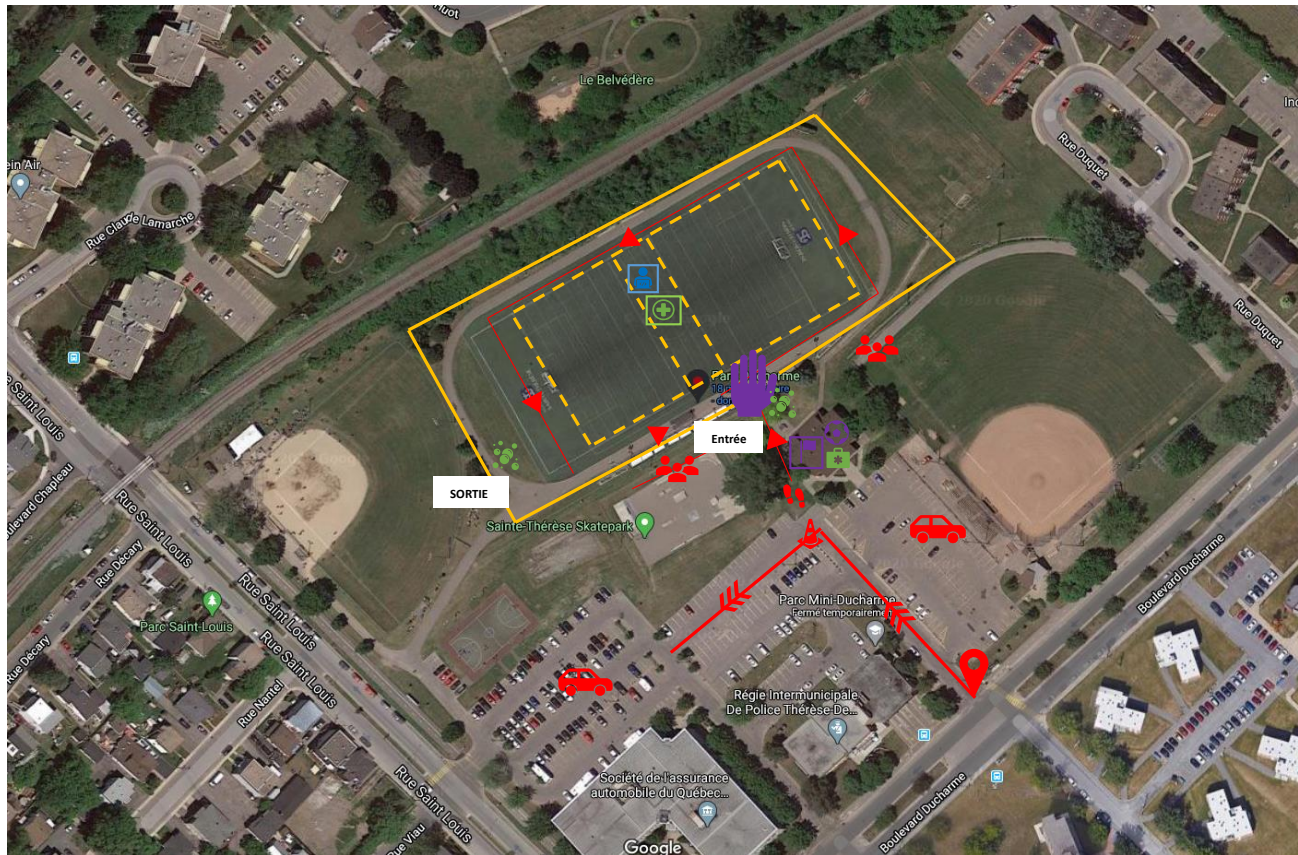
Le terrain comprend deux trousse de sécurité (2) sur le site (1-Accueil et 1- Terrain)

Aucun accès au vestiaire

| | | |
|---|---|---|
| Entrée des véhicules  | Circulation véhicule  | Débarcadère  |
| Stationnement  | Circulation piétonne  | Zone parent  |
| Entrée et Accueil  | Dépôt équipement  | Zone de rassemblement (Urgence)  |
| Kit d'urgence  | Station de lavage  | Zone de Confinement  |
| Zone entraîneur  | Zone superviseur (T)  | Zone superviseur (M)  |
| Délimitation physique (Clôture / mur)  | Délimitation ajoutée (Barrières / cordes)  | Sortie du terrain  |
| Poubelles  | Chapiteau  | Affiches (Règlements)  |
| Stock d'appoint  | | Entrée Ambulance  |

PARC DUCHARME

Boulevard Ducharme, Sainte-Thérèse, QC J7E 5R4

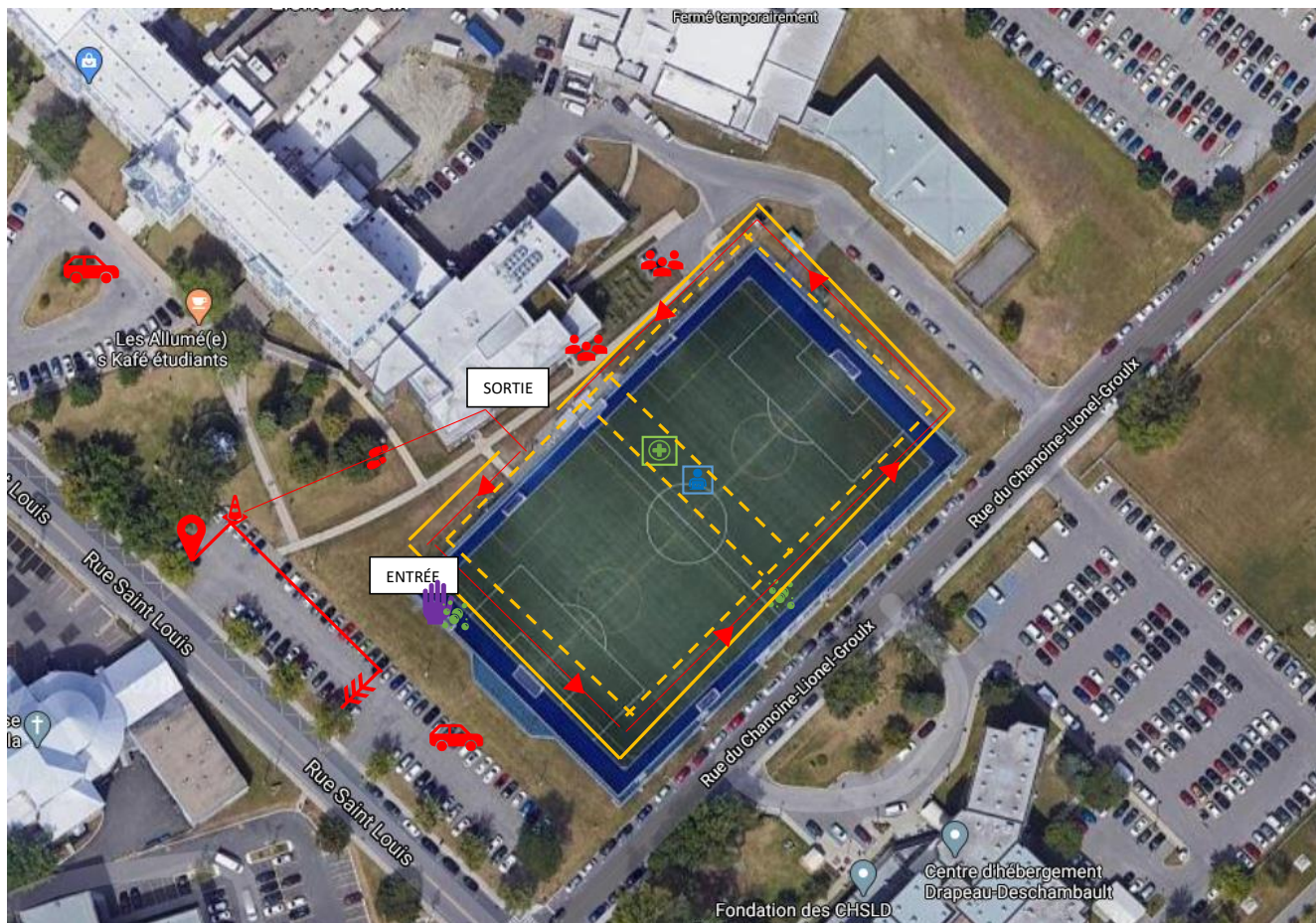


SOCCER BRAVES DE SAINTE-THÉRÈSE / ADMINISTRATION

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2020-06-14

LIONEL-GROULX

100 Rue Duquet, Sainte-Thérèse, QC, J7E 3G6



PLANIFICATION REPRISE 2020 | BRAVES DE SAINTE-THÉRÈSE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Contenu de formation des entraîneurs et des superviseurs (spécifiques covid-19)

- Créer un PowerPoint pour présenter le contenu suivant :

SECTION 1 : Informations importantes & Mesures préventives:

- Informer les travailleuses et les travailleurs des risques liés à leur travail, y compris ceux liés à la COVID-19, et sur les mesures de prévention mises en place pour les réduire et les contrôler.
- Rôle et responsabilité des intervenants face aux mesures préventives et leurs droits en matière de santé et de sécurité.
- Attente face aux intervenants et aux superviseurs
- Rappel de l'importance face à la sécurité de ses intervenants.
- Un rappel de vigilance a été fait aux travailleuses et aux travailleurs afin qu'ils avisent l'employeur s'ils ressentent des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre ou toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat ou du goût, autre symptôme qui pourrait s'ajouter sur le site du gouvernement du Québec) avant de se présenter sur les lieux
- La procédure d'isolement et de prise en charge a été établie advenant qu'un travailleur ressent des symptômes sur les lieux de travail, y compris une procédure de désinfection des lieux.
- Un rappel a été fait pour que les travailleuses et les travailleurs soient encouragés à rapporter toute situation dangereuse.
- Le mécanisme prévu pour recevoir les signalements et les commentaires de chacun.
- Un rappel a été fait aux superviseurs pour qu'ils remplissent le registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours.
- Attente face à la distanciation sociale et processus mis en place pour aider au respect de la norme.
 - Maintien en tout temps, même lors de pauses.
 - Lors de la gestion du matériel
- Si l'éducateur ou un gérant doit rester plus de 15 minutes à moins de deux mètres de l'enfant il doit porter de l'équipement de protection

SECTION 2 : Nouvelles procédures

- Procédures d'utilisation et de décontamination du matériel
 - Annexe #6
- Procédures d'ouverture et de fermeture d'un site d'entraînement
 - Annexe #10
- Procédures d'exclusion des lieux de travail (Isolement) – intervenants
 - Annexe #11
- Procédures d'interventions en cas de cas symptomatiques lors d'une séance
 - Annexe #12

SECTION 3 : Présentation de la démarche de gestion de risques et de plans d'urgence

- Voir section plus basse.

PLANIFICATION REPRISE 2020 | Braves de Sainte-Thérèse

SECTION 4 : Les rôles et responsabilités de chacun, y compris le rôle du secouriste

- Voir section plus basse.

SECTION 5 : Révision des documents de Soccer Québec

- Révision du document « protocoles et mesures à suivre »
- Révision du guide « guide pour superviseur »

SECTION 6 : Partie Pratique

- Comment portez, ajuster et retirer un masque – Annexe 16
- Procédures d'hygiène et désinfections pour les mains – Annexe 17

SECTION 7 : La gestion d'une séance (éducateurs et superviseurs)

- Les mesures à appliquer AVANT le début de la séance (Voir section)
- Les mesures à appliquer PENDANT le début de la séance (Voir section)
- Les mesures à appliquer APRES le début de la séance (Voir section)

Rappels importants

- Les préoccupations et les questions seront accueillies avec respect.
- Une tolérance zéro en ce qui a trait à la violence est affichée. Aucune forme de violence entre personnes de l'organisation n'est tolérée (collègues, supérieurs hiérarchiques, subordonnés), même celle provenant de l'externe (clientèle, usagers, fournisseurs, sous-traitants) ;
- En cas de détresse psychologique, les travailleuses et les travailleurs sont encouragés à en faire part à l'organisme afin de les rediriger vers un service de soutien tels qu'un programme d'aide aux employés (PAE) ou des ressources disponibles dans la région.

- Si un enfant a des symptômes, mais pas les autres de la même fratrie, l'accès doit également être refusé à tout participant dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui est déjà placé en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).

Signature du formulaire de prise de connaissance des risques (archivé ensuite)

- Chaque éducateur devra signer le document de formation et le formulaire de connaissance de risque.

Remise des « fiches aide-mémoire »

Fin du contenu de formation

Le matériel de sécurité nécessaire

- Chandail d'identification pour les superviseurs médicaux et accueil.
- Un kit de protection est fourni lors de la formation à chaque entraîneur comprenant :**
 - Un sac identifié pour transporter ses effets
 - Une gourde nominée
 - Des gants jetables (5)
 - Un / des masques (minimum de 2)
 - Solution hydroalcoolique de plus de 60% (2)
 - Sac refermable (2)
- Un kit d'intervention est disponible sur chaque lieu d'événement (1 zone chaude + 1 accueil) comprenant:
 - Une trousse de premiers soins
 - Des gants (5) et des masques (5) (minimum de 2)
 - Survêtement (2)
 - Solution hydroalcoolique de plus de 60% (2)
 - Solution de nettoyage (2)
 - Visières (2)
 - Sac refermable (2)
- Un stock d'appoints sera conservé ailleurs sur le site et sera sous la responsabilité du Superviseur (Approvisionnement et distribution):
 - Boite de masques
 - Bouteilles de « Purrel »
 - Lingette désinfectante
 - Solution de nettoyage

La gestion d'une séance (AVANT-PENDANT-APRES)

□ Les mesures à appliquer AVANT le début de la séance

RESPONSABLE ACCEUIL

- Appliquer le protocole d'accueil (Voir annexe 9)

SUPERVISEUR MÉDICAL

- Vérifier tous les employés/éducateurs qui se présentent pour leurs entraînements.

SUPERVISEUR TECHNIQUE

- Rappel des comportements à adopter en groupes
- Rappel des règles de sécurité
- Vérification des séances pour s'assurer du respect des règles de sécurité.

ÉDUCATEUR

- Se présenter au superviseur médical pour donner sa présence et faire les vérifications d'usage.
- Aller chercher son matériel dans le dépôt, l'amener sur son site d'entraînement et le décontaminer.
- Placer son matériel sur le terrain

GÉRANT / ADJOINT

- Se présenter au superviseur médical pour donner sa présence et faire les vérifications d'usage.
- S'assurer que son site est « vierge » et qu'aucun élément ne s'y retrouve
- Accueillir les jeunes et faire un rappel des règles de sécurité.

□ Les mesures à appliquer DURANT la séance

RESPONSABLE ACCEUIL

- S'assurer de revérifier le registre de présence
- Procéder aux préparations d'accueil pour le prochain groupe.
- Gérer les retards

SUPERVISEUR MÉDICAL

- Supervision du site et intervention en cas de blessures / d'infection.

SUPERVISEUR TECHNIQUE

- Supervision du site et intervention en cas de non-respect des règles.
- Soutien (selon les règles du plan d'intervention) en cas de blessures ou d'absence d'un éducateur.

ÉDUCATEUR

- Animer la séance

GÉRANT / ADJOINT

- S'assurer du respect des règles de sécurité par les jeunes et l'éducateur.
- Faire intervenir un des superviseurs en cas de besoin.

IMPORTANT : AUCUN CONTACT TOLÉRÉ, AUCUN DUEL, UNE FOIS SUR LE TERRAIN LES BALLONS SONT MANIPULÉS AVEC LES PIEDS SEULEMENT

□ Les mesures à appliquer APRÈS la séance

RESPONSABLE ACCEUIL

- Procéder aux vérifications finales de son poste d'accueil.
- Se laver les mains

SUPERVISEUR MÉDICAL

- Transfert vers la zone de sortie et appliquer le « protocole de départ du participant. »
- Rappel à tous les participants de se laver les mains lors de la sortie du terrain.
- Lavage de main
- Ramasser tout ce qui traîne sur le terrain (Over, oubli, etc) décontaminer et ranger.

SUPERVISEUR TECHNIQUE

- Lavage de main
- Vérification finale pour séance suivante

ÉDUCATEUR

- Nettoyage des équipements
- Lavage de main
- Vérification finale pour séance suivante

GÉRANT / ADJOINT

- Accompagne son groupe vers la sortie
- S'assurer du respect des règles de sécurité par les jeunes lors des déplacements vers la sortie
- Faire intervenir un des superviseurs en cas de besoin.

DÉMARCHE DE GESTION DE RISQUE & PLANS D'URGENCES

Démarche de gestion des risques

☐ Risques liés à l'activité

| Risque | Mesure(s) préventive(s) |
|--|--|
| Un jeune tousse sur un ballon qui est utilisé pour un exercice de passe. | Prévoir des ballons d'extra pour changer de ballon. Demander ensuite au gérant d'équipe de décontaminer le ballon. |
| Un jeune envoie son ballon à l'extérieur de la zone de travail. | L'éducateur ou le gérant (Le plus proche) autorise le jeune à récupérer son ballon. Le jeune doit attendre l'autorisation. |
| Un jeune n'entend pas les consignes de l'entraîneur (trop loin, masque couvre le visage) | L'éducateur ou le gérant peut aller expliquer l'Exercice au(x) jeune(s) de plus prêt. S'il pense être à moins de 2m il doit mettre son masque. |
| Un jeune ne respecte pas (involontaire) le 2m durant la séance (ex : Dribble à l'extérieur de son carré) | A vérifier |
| Un jeune tousse abondamment durant une séance. | Appliquer les Procédures d'interventions en cas de cas symptomatiques lors d'une séance |

☐ Risques liés à l'intervenant

| Risque | Mesure(s) préventive(s) |
|--|--|
| L'intervenant avise de son absence | Un entraîneur / terrain doit toujours être de garde au cas où. |
| L'intervenant est absent et n'a pas avisé de son absence | Le superviseur technique prend la place de l'éducateur et communique avec son DTA pour l'en informer. |
| L'intervenant arrive sur le site avec des symptômes | Le superviseur doit appliquer la politique d'inclusion et communiquer avec le DTA et le DG immédiatement. |
| Le superviseur avise de son absence | Le DTA peut prendre sa place ou trouver un autre superviseur formé pour le remplacer. |
| Le superviseur est absent et n'a pas avisé de son absence | Un DTA ou un membre de la direction doit se présenter à sa place. |
| Le superviseur arrive sur le site avec des symptômes | Il doit être signalé au DTA ou au DG qui devra l'exclure et prendre sa place. |
| Un éducateur / gérant pas le 2m ou ne respecte pas le sens de la circulation | Un avertissement sera donné de manière verbale sur le terrain. Si le comportement se répète, l'intervenant sera expulsé puis rencontré par la direction. Le superviseur technique prendra sa place pour le reste de la séance. |

PLANIFICATION REPRISE 2020 | Braves de Sainte-Thérèse

**Si plusieurs entraîneurs sont absents ou qu'aucun superviseur ou DTA ne peut prendre la place d'un entraîneur absent, la séance devra être annulée.*

Risques liés aux participants

| Risque | Mesure(s) préventive(s) |
|--|---|
| Un parent pense qu'il doit intervenir, car son enfant est « blessé » | Le superviseur médical ou technique doit refuser l'accès au terrain. Si le parent insiste, <u>le jeune devra quitter le terrain</u> et rejoindre son parent. |
| Un parent oublie de venir récupérer son enfant | Le jeune devra être pris en charge par le superviseur médical et le parent sera contacté via le registre. |
| Un enfant ne respecte pas le 2m ou ne respecte pas le sens de la circulation | Un avertissement sera donné de manière verbale sur le terrain. Si le comportement se répète, le jeune sera expulsé puis un appel sera fait aux parents suivis d'une lettre de « dernière chance » |
| Un enfant arrive en retard et semble se dépêcher d'aller rejoindre son groupe en oubliant les règles de sécurités. | Le superviseur technique devra interpellé le jeune et lui demander de prendre son temps et respecter le sens de la circulation. |
| Un grand nombre de participants ne se présentent pas en même temps. | L'éducateur devra adapter sa séance. Si le nombre est trop bas la pratique pourrait être annulée. Les jeunes devront attendre au point de rassemblement leurs parents. |

Risques liés aux installations à l'équipement et au matériel

| Risque | Mesure(s) préventive(s) |
|--|--|
| Un embouteillage se créer du a un engorgement du débarcadère | Le responsable de l'accueil devra intervenir et demander à la personne causant l'embouteillage de quitter, même si le jeune n'est pas sorti et de refaire le tour. |
| Le club manque de solution nettoyante pour nettoyer les équipements entre les séances. | Le superviseur médical devra être avisé, celui-ci devra aller chercher dans les « stock » de la nouvelle solution ou en prendre dans un autre parc. (S'il quitte, un autre superviseur formé doit prendre sa place. En attendant, aucun matériel ne pourra être utilisé. |
| Le dépôt est barré sans possibilité de l'ouvrir | Laisser un trousseau de secours dans une boîte à clef dans chaque parc. |
| Le club manque d'équipement médical (Masque, nettoyant, lave-main) lors de l'ouverture du site ou durant une séance. | Mettre en place un système d'inventaire et suivi quotidien. Évaluer fréquence achat après une semaine ou un cycle complet de consommation. |
| | |

Risque lié à l'environnement

| Risque | Mesure(s) préventive(s) |
|---------------------------------|---|
| Risque d'orage (veille d'orage) | Annulation automatique des séances prévues la journée même ou le lendemain. |
| Risque de temps instable | Envoyer une notification aux parents de ne pas « déposer » leur enfant, mais de rester sur le site ou prêt du site en cas d'annulation de la séance durant celle-ci |
| Un orage se déclenche | Les jeunes doivent se rendre au point de rassemblement et mettre un masque en attendant leurs parents |
| Canicule | Les séances seront raccourcies de 10 à 15 min, car les jeunes ne pourront se réapprovisionner en eau durant la séance. |
| Température anormalement froide | Un message sera envoyé aux parents pour ajouter du matériel plus chaud dans le sac de leur enfant. |

Identification des imprévus et scénario d'intervention en cas d'imprévu

Orages et intempéries

En cas d'orage (éclair), pluie violente ou grêle, les activités doivent immédiatement cesser. En fonction du lieu d'entraînement, les joueurs doivent rejoindre le point de rassemblement identifié.

Un masque sera remis à chaque personne au point de rassemblement, peu importe si la distanciation sociale peut être respectée ou non.

Le superviseur médical enverra un message texte et un courriel à tous les parents des jeunes présents à la séance.

Le superviseur technique s'assurera que les jeunes quittent de manière sécuritaire avec leurs parents.

Absence d'un éducateur

Si un éducateur est absent, le superviseur technique ou un entraîneur déjà sur place ayant terminé sa séance devra prendre charge du groupe le temps que l'entraîneur « de garde » se

présente. Cette personne aura évidemment rempli le questionnaire médical et répondu aux questions de pré participation.

Si aucun entraîneur « de garde n'est disponible, le superviseur technique assure la séance et un appel sera fait au DTA responsable pour qu'il / elle relève le superviseur technique.

Si aucune personne sur place ne peut prendre charge du groupe de façon responsable (en respectant les mesures sanitaires), la séance pour le groupe concerné devra être annulée.

Il se présente plus de participants que prévu

Si des participants se présentent à la séance, mais ne sont pas inscrits au registre des inscriptions, ils ne pourront accéder au terrain.

Un membre de la direction communiquera avec eux pour vérifier d'où vient le problème. Cependant, même si le problème venait du club, si le participant n'est pas sur la liste il ne pourra entrer sur le site.

Si un membre de la direction autorise la présence du joueur, celui-ci doit apparaître sur le registre de présence et doit avoir signé tous les documents préalables. Si les documents (Questionnaire médical, pré-inscription, décharge et bordereau ne sont pas signés, aucune autorisation en pourra être donnée de la part de la direction.

Nous devons mettre fin à une pratique ou une séance d'entraînement hâtivement

Si on doit mettre fin à une séance, les joueurs seront redirigés vers le point de rassemblement.

Le responsable d'équipe enverra un message via l'application sportive à tous les parents des jeunes présents à la séance.

Le superviseur technique s'assurera que les jeunes quittent de manière sécuritaire avec leurs parents.

Plan des mesures d'urgence

Entraîneur : Éducateur ou entraîneur
Intervenant : Gérant ou Adjoint
Personne-ressource : Superviseur Médical

BLESSURE MINEURE:

L'intervenant met ses gants et son masque

L'intervenant donne les premiers soins; (**note 1*)

La personne-ressource prend le relais, communique avec le parent et remplit le formulaire de blessure avec le participant.

L'entraîneur prend en charge le groupe jusqu'au retour de l'intervenant

**note 1- U12 et moins. L'intervenant ne donne pas les premiers soins, le parent du joueur est responsable d'intervenir en cas d'urgence. Il est le seul à pouvoir approcher son enfant.*

BLESSURE MAJEURE:

L'intervenant met ses gants et son masque

L'intervenant donne les premiers soins jusqu'à l'arrivée de la personne-ressource. (**note 1*)

La personne-ressource appelle le 9-1-1 en cas d'urgence et ensuite les parents du joueur.

La personne-ressource revient assister l'intervenant jusqu'à l'arrivée des SMU

La personne-ressource et l'intervenant remplissent le Rapport d'accident

L'entraîneur prend en charge le groupe jusqu'au retour de l'intervenant

**note 1- U12 et moins. L'intervenant ne donne pas les premiers soins, le parent du joueur est responsable d'intervenir en cas d'urgence. Il est le seul à pouvoir approcher son enfant.*

NOTES

En tout temps, la personne-ressource doit porter des gants, un masque et une protection oculaire.

En tout temps Le superviseur médical ou l'éducateur peut intervenir en se servant du kit d'urgence sur le lieu de l'évènement

Le masque seulement est-il suffisant pour que les animateurs puissent s'approcher à moins de deux mètres pour une intervention? Non, dès qu'on est à moins de 2m = Protection oculaire ou Masque + visière.

Formulaire de rapport d'incident / blessure électronique : ([info à venir](#))

Procédures d'interventions en cas de cas symptomatiques lors d'une séance

- Lorsque des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou autres symptômes selon le site du gouvernement) apparaissent lors d'une séance :
Une trousse d'urgence en situation de COVID-19 préparée d'avance doit être utilisée et contenir minimalement Des gants, Des masques de procédure, Une protection oculaire, Un sac refermable, un survêtement (blouse), Une solution hydroalcoolique ;
 - L'enfant présentant des symptômes doit être isolé dans l'espace « terrain » prévu à cet effet où il n'y a pas d'autres jeunes ou membre du personnel (et qui n'est pas l'infirmierie).
 - Le superviseur du terrain s'occupe de l'enfant présentant des symptômes le temps que son parent vienne le chercher ;
 - Le superviseur doit porter des gants et un survêtement (blouse) en plus du masque de procédure et de la protection oculaire ;
 - Une fois que l'enfant présentant des symptômes est parti, désinfecter le matériel utiliser par celui-ci et les autres objets/surfaces touchés par l'enfant.
 - Le superviseur doit retirer les gants, la protection oculaire, le masque de procédure et la blouse de façon sécuritaire dans la pièce et en disposer sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis jeter l'équipement à usage unique. Se laver les mains immédiatement après ;
 - L'équipement réutilisable doit être désinfecté (ex. : protection oculaire, si réutilisable) ;
 - Les parents des enfants du groupe de la personne affectée ainsi que le personnel en contact avec l'enfant symptomatique doivent appeler au 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes.
 - Si le test s'avère positif, la santé publique va s'occuper de contacter les personnes qui auraient pu être en contact étroit avec le jeune ou le moniteur et va mettre en isolement les personnes concernées. Il est donc TRÈS important d'avoir une liste de présence pour chaque journée de camp afin de savoir qui était présent au camp cette journée-là.

PLANIFICATION REPRISE 2020 | Braves de Sainte-Thérèse

Envoie d'un questionnaire « médical » aux participants 24h avant chaque séance

En développement.

Procédure (s) pour les parents (spectateurs, accompagnateur)

- Voir en annexe 1 à 3

Panneaux d'affichage à imprimer sur coroplast ou feuilles plastifiées :

- Plan du site avec identification des installations (Accueil, station de lavage, poubelle, entrée et sortie, sortie d'urgence, zone de dépôt de matériel, terrain A/B, trousse d'urgence / premiers soins et zone de confinement)
- Règles d'hygiène préventive,
- Distanciation physique,
- État de la situation, personnes à risques, et
- Procédures à respecter
- Procédures d'accueil
- Questionnaire de pré participations

Commenté [YLQ1]: A voir si vous voulez imprimer des coroplastes avec les affiches de Soccer Québec et les accrocher ou juste des feuilles plastifiées.

Liste des intervenants et description de poste.

Description sommaire des postes

- Superviseur médical (superviseur Horacio)
 - S'assure que les règles et consignes sanitaires sont respectés
 - S'assure que tous les intervenants et participants qui entre sur le terrain se lavent les mains
 - S'assurer de contrôler chaque intervenant à leur arriver et administrer le questionnaire de vérifications.
 - Le superviseur « Horacio » ou l'éducateur peut intervenir en se servant du kit d'urgence sur le lieu de l'évènement
 - Contrôle d'accès au terrain (aucun accès n'est possible autre que par l'endroit prévu à cet effet.)
- Superviseur technique ()
 - Vérifie les présences
 - S'assure que les ratios et obligations sont respectés
 - Valide le contenu d'entraînement
 - Agit à titre d'observateur lors de session et intervient auprès des éducateurs en cas de besoin et s'assurant que les règles sont respectées par tous
- Éducateur / entraîneur
 - Gère le contenu d'entraînement et la disposition du terrain (afin de favoriser la distanciation sociale)
 - Gère les joueurs assurer le respect des consignes
 - Nettoie le matériel entre chaque séance avec la solution désinfectante fournie.
- Gérant - Mesure Covid-19
 - Assiste l'éducateur pour gérer les joueurs et assurer le respect des consignes
 - Supervise les joueurs pour assurer le respect des règles de distanciation et s'assure que chaque joueur ait répondu au questionnaire pré participation

La liste des intervenants

La liste des superviseurs, des éducateurs et des adjoints est située dans un fichier externe

Commenté [YLQ2]: Voir fichier excel dans le courriel.



ANNEXES

ANNEXE 1- PROTOCOLE PARTICIPANT



PROTOCOLE POUR LE PARTICIPANT

Avant l'évènement



Arriver 10 minutes avant le début de l'évènement



Prendre connaissance des règlements et mesures d'hygiène obligatoires



Répondre au questionnaire de pré-participation

Pendant l'évènement



Aucun duel ou contact permis



Limiter les contacts avec votre visage



Si vous tousser ou éternuer, faites le dans votre coude



Ne pas serrer la mains des autres participants ou intervenants



Limiter les contacts du ballon avec les mains

Aucun jeu de tête autorisé



Gardez vos distance avec les autres participants en tout temps



Aucun partage de matériel personnel (ballon, bouteille, serviette, etc.)

Après l'évènement



Prendre une douche immédiatement à votre arrivée à la maison



Lavez-vous les mains avant de sortir et en arrivant à la maison



Mettez votre équipement au lavage le plus rapidement possible

ANNEXE 2 - PROTOCOLE PARENT



PROTOCOLES POUR LE PARENT

Règles générales



Garder votre enfant à la maison s'il ou elle ou un membre de la famille présente des symptômes de la COVID-19



Votre enfant doit être inscrit à un événement pour pouvoir entrer sur le terrain

S'il est assez âgé, laisser votre enfant seul à l'accueil de l'activité



Arrivée au moins 10 minutes avant l'évènement



Toujours suivre les instructions de l'organisation



Informez votre enfant des règles générales d'hygiène et de sécurité

Pendant l'évènement



Rester prêt du lieu de l'évènement afin d'intervenir en cas d'urgence



Rester à 2 mètres des autres personnes

Si le support du parent est nécessaire pour l'activité, un parent ou tuteur est autorisé sur le terrain

Après l'évènement

Récupérer votre enfant immédiatement après l'évènement



Limiter les contacts avec votre enfant jusqu'à ce qu'il se soit douché à la maison



Désinfecter le matériel de votre enfant dès que possible

ANNEXE 3- PROTOCOLE POUR L'ÉDUCATEUR

Protocole et règles sanitaires

Phase 1

(éducateurs.trices)

(Prenez aussi connaissance des règles du participant comme elles doivent être appliquées dans vos séances!)

SI VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19, DEMEUREZ À LA MAISON!

SI VOUS AVEZ ÉTÉ EN CONTACT AVEC QUELQU'UN QUI PRÉSENTE DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19, RESTEZ À LA MAISON!

PRENEZ CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS ET MESURES D'HYGIÈNE OBLIGATOIRES

ASSUREZ-VOUS QUE LES PARTICIPANTS AIENT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE PARTICIPATION

ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE GROUPE RESPECTE LE RATIO ÉDUCATEUR/JOUEUR

EN TOUT TEMPS, RESPECTEZ LES INSTRUCTIONS DE VOTRE CLUB

GARDEZ EN TOUT TEMPS UNE DISTANCE D'AU MOINS 2 MÈTRES AVEC LES AUTRES PARTICIPANTS

COMMUNIQUEZ RAPIDEMENT AVEC VOTRE CLUB SI VOUS NE POUVEZ ÊTRE PRÉSENTS À L'ÉVÈNEMENT

PRENEZ UNE DOUCHE À VOTRE ARRIVÉE À LA MAISON

DÉSINFECTEZ VOTRE MATÉRIEL POUR LE PROCHAIN ÉVÈNEMENT

LAVEZ-VOUS LES MAINS TOUT DE SUITE APRÈS AVOIR TERMINÉ L'ÉVÈNEMENT

Plan de relance des activités de soccer Phase 1

ANNEXE 4- QUESTIONNAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION SUIVANT LE SONDAGE D'INTENTION

Si vous recevez ce questionnaire, c'est que vous avez confirmé votre intérêt à suivre la saison de soccer d'été 2020 avec Les Braves de Sainte-Thérèse.

Étant donné les directives de la Santé publique, que nous devons obligatoirement respecter, vous savez que nous devons opérer de façon différente cette année et sollicitons votre collaboration afin que tout se déroule pour le mieux dans les circonstances

Ceci veut également dire, pour la sécurité de tous :

L'interdiction de l'accès aux entraînements pour des enfants présentant des symptômes associés à la COVID-19 en cours d'été;

L'interdiction de participer aux activités pour les enfants ayant des systèmes immunitaires affaiblis présentant des risques (maladies chroniques, diabète, maladies cardiaques, pulmonaires et rénales) ; (Sauf autorisation écrite d'un médecin)

L'interdiction en tout temps pour les parents d'entrer à l'intérieur des locaux ou sur les sites d'entraînement sauf pour y déposer les joueurs à des endroits spécifiques sur le site;

L'isolement immédiat d'un enfant présentant des symptômes se développant en cours d'un entraînement en attendant que les parents viennent le chercher;

Un respect des mesures de distance physique (2 mètres) pour l'ensemble des activités, même à l'intérieur de leur groupe;

Une tolérance très limitée pour les jeunes ne respectant pas les consignes. Un jeune pourra être interdit d'accès si son comportement met la sécurité des autres enfants et du personnel en danger (ex : crache, se sauve, se mélange aux autres groupes, ne respecte pas les distances malgré les avertissements, etc.);

MODALITÉ D'INSCRIPTIONS

Afin de confirmer votre inscription, vous devez nous retourner le document PDF ci-joint (Décharges) signé afin que nous puissions valider votre inscription. Une fois le tout complété, nous recevrez votre horaire pour la saison.

Voici comment nous gérons notre offre de service cet été pour tous nos programmes actuels et futurs jusqu'à nouvel ordre. (camps, cours, ect)

- Priorité aux joueurs ayant complété leur inscription estivale ou ayant participé au CDT à l'hiver 2020
- Priorité ensuite aux joueurs qui se sont placés sur la liste d'attente.
- Priorité ensuite aux joueurs qui se sont fait rembourser
- Priorité ensuite aux nouveaux joueurs.

Commenté [YLQ3]: Plus nécessaire, PTS le fait via une fonction dans Administration. Il faudra envoyer VIA PTS à vos membres la décharge et le questionnaire médical

TRÈS IMPORTANT

A-t-il (elle) un système immunitaire affaibli? Maladies chroniques (diabète), maladies cardiaques, pulmonaires, rénales? *

OUI

NON

J'ai bien lu le document "QUESTIONNAIRE DE PRÉ-PARTICIPATION » et je comprends bien les paramètres dans lesquels les activités de soccer se tiendront cet été et je les accepte. *

NOM DE VOTRE ENFANT

VOTRE NOM (PARENT)

SIGNATURE


DATE

ANNEXE 5- QUESTIONNAIRE DE PRÉPARTICIPATION

Questionnaire de pré-participation


Observation

1- Est-ce que le participant est habillé et prêt pour participer aux activités ?




NON : Le participant doit se changer ailleurs que sur le terrain et n'a pas accès aux vestiaires

2- Est-ce que le participant démontre des symptômes liés à la COVID-19 ?



OUI : Le participant doit rapidement retourner à la maison


3- Est-ce que le participant est sur la liste des présences et a rempli son questionnaire médical ?




NON : Le participant ne peut pas participer à l'évènement

Autres éléments à valider avant que le participant n'accède au terrain


1- Le participant se lave les mains avant de rejoindre son groupe ?



2- Le matériel du participant (bouteille, ballon, sac, et.) est clairement identifié avec son nom




3- Le participant respecte le sens de circulation et la distanciation sociale lors de ses déplacements sur les lieux de l'évènement




Questionnaire pré-participation

1- Avez-vous des symptômes de la COVID-19 comme la fièvre, des douleurs musculaires, de la toux et des difficultés respiratoires ?




NON : Passer à la question suivante
OUI : Retournez immédiatement à la maison et contactez votre autorité régionale de la santé

2- Avez-vous été en contact avec une personne ayant la COVID-19 dans les 14 derniers jours ?




NON : Passer à la question suivante
OUI : Retournez immédiatement à la maison et contactez votre autorité régionale de la santé

3- Êtes-vous au courant des risques personnels encourus par votre participation aux activités ?



OUI : Vous pouvez participer aux activités
NON : Demandez au superviseur « Horacio » de vous expliquer les risques afin de vous permettre de prendre une décision éclairée.



ANNEXE 6- PROCÉDURES D'UTILISATION, DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Mesures de prévention et grands principes

- Éviter le partage de matériel.
- Pour les premières phases, favoriser les entraînements nécessitant le moins de matériel ou du matériel facilement nettoyable.
- Désinfecter le matériel entre chaque groupe.
- Prévoir un Plan B pour le matériel qui pourrait poser problème lors de la décontamination et qui pourrait ne pas être disponible pour votre session (Planche de rebond, But, Dossards)

Utilisation du matériel

L'éducateur devra prendre le matériel fourni par le club, dans le dépôt prévu à cet effet.

L'éducateur devra amener le matériel sur son terrain et procéder à la désinfection de celui-ci AVANT de le placer sur le terrain.

Si l'éducateur donne 2 séances ou plus, celui-ci doit désinfecter tout son matériel entre les séances.

À la fin de la séance, l'éducateur doit désinfecter tout le matériel (utilisé et non utilisé) et le remettre dans le dépôt du club.

Matériel autorisé pour la phase 1 :

Ballons, cônes, poteaux style construis-foot, filet de soccer-tennis, ruban pour construire soccer tennis, cerceaux, échelles, Planche à rebond, pop-up goal, haies et blaze pod, dossards au besoin (mais pas de jeu d'opposition/ contact) ou tout autre matériel pouvant aider au développement technique et physique du joueur. Important de noter, que pour la phase 1, plus il y aura de matériel utilisé, plus vous passerez votre temps à désinfecter le matériel entre les séances.

Mesures de protection appropriées pour procéder au nettoyage

- Portez des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage (CDC, 2020b).
- Lavez vos mains avec de l'eau et du savon ou une solution désinfectante lorsque les gants sont retirés.
- Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement placés dans le sac de plastique de l'entraîneur ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin.
- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port de gants.

Produits

- Le virus responsable de la COVID-19 est facilement éliminé par la plupart des produits nettoyants et désinfectants réguliers.
- Désinfecter avec un produit approuvé pour un usage hospitalier, reconnu efficace (virucide pour le coronavirus) et homologué (numéro d'identification d'une drogue (DIN)) par Santé Canada (produit habituel ou solution chlorée). Voir le site du gouvernement du Canada au <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>
- Pour une solution désinfectante à base d'eau de Javel, mélanger 10 ml d'eau de Javel à 5.25 % avec 990 ml d'eau (solution de 500ppm).
- La solution doit être changée toutes les 24 heures.
- Toujours suivre les instructions du fabricant pour l'utilisation des produits.
- Ne pas mélanger différents produits ensemble.

Matériels requis sur chaque section de terrain

- Essuie-tout ou linges de nettoyage
- Lingettes désinfectantes
- Produits nettoyants et désinfectants
- Gants jetables ou réutilisables
- Sac de plastique

Principes à retenir

- Nettoyer la surface avec la solution fournie. Si on utilise un produit qui combine une solution nettoyante et désinfectante, on peut utiliser ce produit pour enlever les souillures et réutiliser ce même produit pour la désinfection (deux étapes avec le même produit).
- Si les surfaces sont déjà propres, vous pouvez appliquer immédiatement le désinfectant.
- S'assurer que le temps de contact avec la surface à désinfecter est respecté selon ce qui est recommandé par le fabricant.

Source : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>

IMPORTANT : Conservez les désinfectants pour les mains hors de portée des enfants

IMPORTANT : Ne jamais essayer de fabriquer du désinfectant pour les mains à la maison en utilisant de l'alcool destiné à la consommation, l'hamamélis ou les huiles essentielles. Cela pourrait être dangereux et produirait un produit inefficace. Toujours utiliser les produits fournis par Le club de soccer de Sainte-Thérèse.

IMPORTANT ADMINISTRATION: Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19) : Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée

PLANIFICATION REPRISE 2020 | Braves de Sainte-Thérèse

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html>

ANNEXE 9 – PROTOCOLE D'ACCEUIL

□ 01- Remplir la « fiche quotidienne »

Lors de chaque séance jusqu'à l'assouplissement des mesures de sécurité. S'ajoutera également la liste des vérifications finale :

Fiche : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2161B-liste-sports-loisirs.pdf>

□ 02- Procédures d'accueil (arrivée) et de contrôle des participants.

2.1 liste des vérifications : (Faire un gros coroplast pour faciliter la procédure)

- Est-ce que le participant est habillé et prêt pour participer aux activités ?
 - Si non : Le participant doit se changer ailleurs que sur le terrain
- Est-ce que le participant démontre des symptômes liés à la covid-19?
 - Oui : Le participant doit retourner à la maison
- Est-ce que le participant est sur la liste des présences et a rempli son questionnaire médical ?
 - Non : Le participant ne peut pas participer à l'évènement.
- Le matériel du participant est clairement identifié à son nom.
- *Si le joueur amène son ballon, le superviseur doit le désinfecter **pendant** que le participant se lave les mains et lui redonne **ensuite**.

2.2 Questionnaire de pré participation : (Faire un gros coroplast pour faciliter la procédure)

Questionnaire administré individuellement à chaque participant et cocher ensuite dans **airtable** à côté du nom du joueur.

1. Avez-vous des symptômes de la COVID-19 comme la fièvre, des douleurs musculaires, de la toux et des difficultés respiratoires.
 - a. NON : Passer à la question suivante
 - b. OUI : Retournez immédiatement à la maison et contactez votre autorité régionale de la santé
2. Avez-vous été en contact avec une personne ayant la COVID-19 dans les 14 derniers jours ?
 - a. NON : Passer à la question suivante
 - b. OUI : Retournez immédiatement à la maison et contactez votre autorité régionale de la santé

Important : L'accès doit être refusé à tout enfant qui présente des symptômes associés à la maladie (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires, autres symptômes selon le site du gouvernement) ;

PLANIFICATION REPRISE 2020 | Braves de Sainte-Thérèse

L'accès doit également être refusé à tout enfant dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui est déjà placé en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact)

Important : U7-U10 : Le parent du joueur doit accompagner son enfant jusqu'à ce que l'accueil se fasse par un adulte responsable (éducateur ou superviseur « Horacio ») - Le parent doit rester à proximité du terrain (dans son véhicule) afin de pouvoir intervenir en cas d'urgence avec son enfant. Noter qu'aucun parent ne peut être sur le terrain s'il n'est pas identifié comme superviseur Horacio

Important : U11-U16 : Le parent doit déposer son enfant à l'endroit prévu à cet effet et rester à proximité du lieu de l'évènement (sans être sur le terrain ou autour) afin de pouvoir intervenir en cas d'urgence

03- Rappel des règles (circulation et distanciation) et supervision du lavage des mains du participant

Voir les affiches « grands format » placées à l'accueil.

04- Gestion des transitions

Lors de la fin des séances, les joueurs devront quitter le terrain avec le gérant de l'équipe en respectant le sens de la circulation, les jeunes seront alors avisés par le superviseur de ne pas oublier de se laver les mains et de suivre les règles de retour à la maison envoyée précédemment aux parents.

Les parents pourront attendre les enfants au lieu de sortie en respectant la distanciation sociale.

ANNEXE 10 - Procédures d'ouverture et de fermeture d'un site d'entraînement

Ouverture / fermeture des dépôts

- Procéder à l'ouverture des dépôts et vérification des bouteilles de nettoyage.
- Remplissage des bouteilles de nettoyage au besoin

Vérification complète du site.

- Compléter la fiche « checklist » dans le bac à l'accueil (P7-P8 du présent document)

Vérifications quotidiennes

- Compléter la fiche dans le bac à l'accueil : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146I-Fiche-ListeVerification-Covid19.pdf>

Affiches identifications

- S'assurer de la présence de toutes les affiches d'informations

Corridors de sécurité

- S'assurer de la conformité des corridors de sécurité.

Identification du point de rassemblement et présence de la boîte de masque

- S'assurer de la conformité du point de rassemblement.
- Déposer une boîte de masque (100)

Vérification des stocks

- S'assurer que le site contient assez de « stocks » médicaux.
- Définir les minimums / item ici

ANNEXE 11 - Règles d'exclusion des lieux de travail pour les travailleuses et travailleurs qui présentent des Symptômes de la COVID-19.

Procédure lorsqu'une travailleuse ou un travailleur commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail :

- L'isoler dans un local,
- Lui faire porter un masque de procédure
- Appeler la ligne COVID-19 au 1 877 644-4545.
- Cet événement doit être inscrit dans le registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours de l'entreprise

Si un entraîneur ayant des symptômes, l'information ne doit pas être partagée à l'ensemble des parents du camp, c'est la direction de la santé publique qui se chargera de la suite des choses. Vous devez garder un registre des présences sur le site et pour chaque groupe afin de fournir l'information à la DSP lorsqu'elle vous sera demandée.

L'intervenants / superviseur ayant subi des symptômes devra se placer en isolement volontaire le temps de recevoir un diagnostic.

Tant que l'intervenant ou le superviseur représentera une menace de contagion ou n'aura pas obtenu de diagnostic négatif, celui-ci sera temporairement suspendu de ses fonctions.

ANNEXE 12 - Politique et règles d'Exclusion et de réintégration aux activités en cas de Covid-19

En développement.

Les participants qui présentent des symptômes sont informés de leur obligation de reporter leurs activités de loisir, de sport, et de plein air.

Si un enfant a des symptômes, mais pas les autres de la même fratrie, l'accès doit également être refusé à tout participant dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui est déjà placé en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).

Si un enfant ayant des symptômes, l'information ne doit pas être partagée à l'ensemble des parents du camp, c'est la direction de la santé publique qui se chargera de la suite des choses. Vous devez garder un registre des présences sur le site et pour chaque groupe afin de fournir l'information à la DSP lorsqu'elle vous sera demandée.

ANNEXE 13- Guide d'information pour les parents (Phase 1 à 5)

En développement, en attente d'un gabarit.

- Guide d'information avec les mesures personnelles à prendre face à la covid-19 (inclure règlements et protocoles s'appliquant aux joueurs)
 - Voir ci-bas
- Capacité d'accueil du site.
 - Inclure plan des sites voir P7-11.
- Mesures de prévention mises en place et directives à respecter
 - Inclure annexe 1 et 2
- Procédures d'accueil et de départ (voir vidéo à cet effet)
 - Vidéo en élaboration issu de l'annexe 9
- Protocole d'admission et procédure en cas de covid.
 - Inclure annexe 12 lorsque terminée
- Code de vie aux entraînement (mentionner qu'en cas de non-respect l'enfant pourrait être exclu du camp)
 - Inclure code de conduite « modifié ». Voir Dropbox
- Liste des effets personnels bien identifiés
 - Bouteilles d'eau
 - Bouteille de désinfectant / nettoyant identifié
 - Sac de transport
 - Ballon (non-recommandé)

Ajouter un libellé qui informe les parents qu'il est possible que des changements surviennent durant la saison.

IMPORTANT : S'ASSUREZ QUE LES PARENTS VONT BIEN PRÉPARER LEUR ENFANT POUR LEUR ARRIVÉE AUX ENTRAÎNEMENTS (ENSEIGNEMENT DES MESURES, PROCÉDURES ET CODE DE VIE)

Rappel des infos sur le coronavirus : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c46469>

ANNEXE 14 - Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et travailleuses.

Mesure 1 : Identification des risques de transmission dans le milieu de travail.

- Identifier les risques puis proposer des mesures pour éliminer ou réduire les risques d'exposition
 - Visites des lieux pour identification

Mesure 2 : Mesures de préventions

Exclusion des personnes symptomatiques des lieux de travail

- Identification des travailleuses et travailleurs avec des symptômes de la COVID-19 avant l'entrée sur les lieux de travail, par exemple, par :
 - Un questionnaire,
 - Une autoévaluation par les travailleuses et travailleurs ;
- Isolement, dans un local, du travailleur qui commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail, port d'un masque de procédure et signalement au 1 877 644-4545.
- Les participants ou les membres du personnel qui reçoivent un résultat positif à la COVID-19 peu de temps après avoir fréquenté les milieux de pratique d'activités de loisir, de sport ou de plein air devraient en aviser les responsables

Distanciation physique

Dans la mesure du possible, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes doit être gardée au travail, de l'arrivée à la sortie ;

- Cette distance doit également être maintenue pendant les pauses

Les poignées de main et les accolades doivent être évitées.

Des adaptations doivent être apportées pour limiter le risque de transmission lorsque les principes de distanciation physique ne peuvent être respectés :

L'organisation de méthodes de travail. Par exemple :

- Réduire le nombre de travailleuses et travailleurs et de rotations de tâches,
- Ne pas tenir de réunions nécessitant un regroupement physique,
- éviter de partager des objets,

Les équipements de protection individuelle adaptés au risque sont fournis :

- Protection respiratoire,
- Gants.

Lavage des mains

Se laver souvent les mains avec de l'eau tiède et du savon ou avec une solution hydroalcoolique à 60 % pendant au moins 20 secondes limite les risques de transmission dans le milieu de travail, surtout :

- Avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche) ;
- Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché ;

PLANIFICATION REPRISE 2020 | Braves de Sainte-Thérèse

- Avant et après avoir mangé ;
- Après avoir manipulé du matériel entre les séances

L'étiquette respiratoire

Respecter l'étiquette respiratoire consiste à :

- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, et a utilisé des mouchoirs ou son coude replié ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle ;
- Se laver les mains fréquemment ;
- Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non.

Maintien de mesures d'hygiène avec les équipements et les surfaces fréquemment touchés.

Étant donné que le virus responsable de la COVID-19 peut survivre sur les surfaces, l'application de mesures d'hygiène s'avère essentielle

- Nettoyer les outils et les équipements utilisés après chaque quart de travail ou lorsqu'ils doivent être partagés ;
- Utiliser les produits de nettoyage ou de désinfection appropriés (consulter les recommandations du fabricant et ne pas mélanger les produits nettoyants) ;
- Retirer les objets non essentiels, ne sortir que le matériel minimum et nécessaire.

Fiche d'informations des mesures préventives pour les intervenants

- Fiche à envoyer à tous les intervenants
- Fiche à afficher sur les lieux de travail

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/900/Documents/DC900-1076web.pdf>

ANNEXE 15 - Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours.

Formulaire électronique : <https://airtable.com/shrCsrPd5SL4odp6v>

Commenté [YLQ4]: A voir comment vous voulez le faire

ANNEXE 16 - Comment porter le couvre visage en public et le retirer en fin de session

Procédure :

- Pratiquer l'hygiène des mains avant de mettre le masque et après l'avoir retiré;
- Éviter de toucher le masque facial lorsqu'il est porté;
- **RAPPEL** : Jeter ou remplacer les masques de procédure (ou chirurgicaux) dès qu'ils sont humides, souillés ou froissés :
 - Jeter les masques correctement dans une poubelle doublée de plastique
 - Ne pas laisser traîner les masques sur des tables, comptoirs, etc
 - S'ils ne sont pas utilisés pour se protéger lors du contact avec une personne malade, le masque peut être réutilisé sur un même quart de travail; entre 2 utilisations, il peut être plié de façon à ce que l'extérieur du masque soit replié sur lui-même et placé dans un contenant non hermétique ou un sac en papier
- **RAPPEL** : changer le couvre-visage en tissu dès qu'il est humide ou souillé :
 - Mettre le couvre-visage directement dans la machine à laver ou dans un sac qui sera vidé dans la machine;
 - Le couvre-visage en tissus peut être lavé avec d'autres articles à l'eau chaude, puis séché à fond.
 - Il doit être lavé quotidiennement

IMPORTANT : Prendre un nouveau masque de procédure à chaque nouvelle journée. Laver et désinfecter les lunettes de protection après usage.

IMPORTANT : Changer le masque s'il est mouillé ou souillé, en prenant soin de bien se laver les mains avant de le retirer et après l'avoir retiré. Se référer à la trousse d'outils pour les consignes sanitaires concernant l'accompagnateur (en rédaction)

IMPORTANT : Les personnes qui portent un masque ou un couvre visage doivent respecter les consignes suivantes :

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Couvre-visage/20-210-64W_couvre-visage.pdf?1588797593

ANNEXE -17 Procédure d'hygiène et désinfectants pour les mains

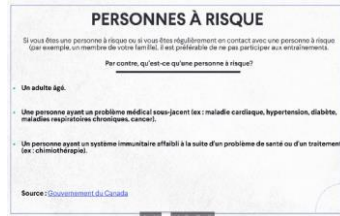
Une bonne hygiène peut contribuer à réduire le risque d'infection ou de propagation de l'infection à d'autres personnes :

- Lavez-vous les mains régulièrement avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes, surtout après avoir été aux toilettes et lors de la préparation des aliments
- Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à du savon et à de l'eau
- Surveillez toujours les jeunes enfants lorsqu'ils utilisent les désinfectants pour les mains. Même l'ingestion de petites quantités peut être fatale
- Lorsque vous toussiez ou que vous éternuez :
 - Toussez ou éternuez dans un mouchoir de papier ou dans le creux de votre bras, et non dans votre main
 - Jetez immédiatement les mouchoirs de papier utilisés dans une poubelle doublée de plastique et lavez-vous ensuite les mains
 - Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche sans vous être d'abord lavé les mains.

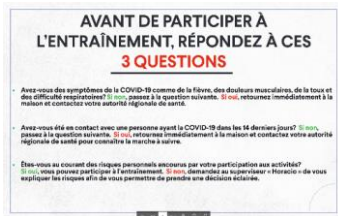


ANNEXE 18 – RÉPERTOIRE DES AFFICHES

AFFICHES GÉNÉRALES



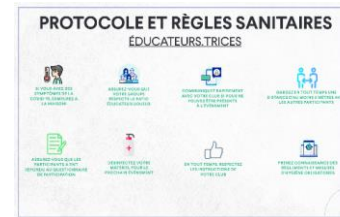
ZONE ACCUEIL



ZONE TERRAIN



ZONES SPÉCIFIQUES



ZONE SORTIE

